Réf. Farde e-Assemblées : 2436742

N° OJ : **57**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Sport 2021.- Scrl "Le Foyer Laekenois".- Subside d'investissement : 450.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu le souhait commun de la Ville et de la scrl "Le Foyer Laekenois" de rénover le terrain de sport en y créant des nouvelles aires de sport répondant aux besoins de la population;

Considérant les besoins de la scrl "Le Foyer Laekenois" pour mener à terme ce projet;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/51251 du budget extraordinaire 2021, sous réserve de l'approbation du feuilleton n°1 des modifications budgétaires 2021 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 450.000,00 EUR à l'article 76410/51251 du budget extraordinaire 2021 à l'attention de la scrl "Le Foyer Laekenois" (n° d'entreprise : 403.357.672) pour les travaux de rénovation du terrain de sport du Foyer Laekenois (400.000,00 EUR) et l'acquisition de mobilier extérieur de type « Street Work out » (50.000,00 EUR) (n° de projet : BH10-5-2021).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la scrl "Le Foyer Laekenois" sont adoptés.

Annexes :

AE1/Convention Foyer Lakenois (Consultable au Secrétariat des Assemblées)